

## Montants provinciaux transférés de votre époux ou conjoint de fait

Remplissez cette annexe si vous **demandez** un transfert de la partie inutilisée des montants provinciaux indiqués ci-dessous auxquels votre époux ou conjoint de fait a droit. **Joignez une copie** de cette annexe à votre déclaration.

**Si votre époux ou conjoint de fait ne produit pas de déclaration pour 2005, utilisez les montants qu'il inscrirait dans son formulaire NL428 s'il produisait une déclaration.** Joignez ses feuillets de renseignements, mais pas sa déclaration ni ses annexes.

Si votre époux ou conjoint de fait n'était pas un résident de Terre-Neuve-et-Labrador à la fin de l'année, des règles spéciales s'appliquent. Communiquez avec nous pour obtenir plus de précisions.

**Montant en raison de l'âge** (s'il était âgé de 65 ans ou plus en 2005) :

Si le revenu net de votre époux ou conjoint de fait est de 25 921 \$ ou moins, inscrivez 3 482 \$. Sinon, inscrivez le montant de la ligne 5808 de son formulaire NL428.

5902			1
------	--	--	---

**Montant pour revenu de pension :**

Inscrivez le montant de la ligne 5836 de son formulaire NL428

5905 +			2
--------	--	--	---

**Montant pour personnes handicapées :**

Inscrivez le montant de la ligne 5844 de son formulaire NL428

5907 +			3
--------	--	--	---

**Frais de scolarité et montant relatif aux études :**

Inscrivez le montant provincial désigné à votre nom sur son formulaire T2202, T2202A, TL11A ou TL11C

5909 +			4
--------	--	--	---

Additionnez les lignes 1 à 4

=			5
---	--	--	---

Revenu imposable de votre époux ou conjoint de fait :

Inscrivez le montant de la ligne 1 de son formulaire NL428

			6
--	--	--	---

Total des montants que votre époux ou conjoint de fait a inscrits aux lignes 5804, 5824, 5828, 5832 et 5856 de son formulaire NL428

-			7
---	--	--	---

Revenu imposable rajusté de votre époux ou conjoint de fait : ligne 6 moins ligne 7 (si négatif, inscrivez « 0 »)

5912 =			8
--------	--	--	---

Ligne 5 moins ligne 8 (si négatif, inscrivez « 0 »)

**Montants provinciaux transférés  
de votre époux ou conjoint de fait**

-			9
=			

Inscrivez ce montant à la ligne 5864 de votre formulaire NL428.